

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignés :

Monsieur Johan LIVET, Gérant de la SARL,
Demeurant à TOURS (37 000) au 142 rue Auguste Chevalier
Né le 15 Janvier 1986 à TOURS (37)
Célibataire
De nationalité Française
« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

ET

Monsieur Jean-Michel LIVET, associé de la SARL,
Demeurant à LA RICHE (37 520) au 9 Rue Jean Moulin
Né le 24 décembre 1956 à SAUMUR (49)
Marié
De nationalité Française
« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommé « Les Cédants »,

D'UNE PART

ET :

Monsieur Jérémy LIVET,
Demeurant à SONZAY (37 360) au Lieu-dit le Viersai
Né le 19 septembre 1983 à TOURS (37)
Célibataire
De nationalité Française
« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommé « Le Cessionnaire »,

D'AUTRE PART

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

JL
J.M.-L. SC

EXPOSE

Suivant acte sous seing privés en date à Sonzay (37), du 31 août 2018, dûment enregistrée a été constituée la société dénommée A5J ayant son siège social à SONZAY (37360), lieu-dit le Viersai.

Caractéristique actuelle de la Société

La société A5J présente actuellement les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans, expirant le 10 septembre 2117.

Objet : Prestation de service dans les systèmes de pesées et accessoires. Maintenance, installation, vente et réparation des systèmes de pesées et accessoires - Programmation, conseil et autre activités informatiques

Capital social : Trois cents Euros (300,00 Euros)

Cession de titres : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles peuvent être cédées, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers non associés, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales

Exercice social : l'exercice social se termine le Trente et un décembre

Régime fiscal : la société émettrice est actuellement soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux, passible de l'impôt sur les sociétés.

Ladite société est immatriculée au Régime de commerce et des sociétés du TOURS (Indre-et-Loire), sous le numéro 842 270 621

Activité de la société

La société exploite un fonds de commerce de prestation de service des systèmes de pesée.

Gérant de la société

La société est actuellement gérée par Monsieur Johan LIVET, nommé dans les statuts depuis le 31 Août 2018. Monsieur Johan LIVET a été nommé pour une durée illimitée.

JL
JML-JL

Répartition du capital social

Le capital social a été fixé à la somme de TROIS CENTS EUROS (300 Euros), divisé en 30 parts sociales, de DIX EUROS (10 Euros) chacune, numérotées de 1 à 30, intégralement libérées et actuellement réparties entre les associés de la façon suivante :

- Mr LIVET Johan, 15 parts sociales, numérotées de 1 à 15
- Mr LIVET Jean-Michel, 15 parts sociales, numérotées de 16 à 30

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les CEDANTS cèdent sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE qui accepte :

- La Totalité des 15 parts sociales, numérotées de 16 à 30 inclus, appartenant à Mr LIVET Jean-Michel dans la société au profit du Cessionnaire
- 9 parts sociales, numérotées de 7 à 15 inclus, appartenant à Mr LIVET Johan dans la société au profit du Cessionnaire

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de :

De UN Euro (1 Euro)

Le CEDANT déclare que les parts cédées sont libres de tous nantissements, saisie ou autres mesures pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

Les CEDANTS et Le CESSIONNAIRE déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- Qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- Qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

JL
JML JL

Mr LIVET Johan et Mr LIVET Jérémy deviennent les uniques propriétaires des parts sociales cédées à compter de ce jour et sont subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le CESSIONNAIRE se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de Commerce et à l'article 11 des statuts, cette cession a un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Mr LIVET Johan et Mr LIVET Jean-Michel étant les seuls associés, l'agrément est dit acquis de fait et autorisé la présente cession et a déclaré Monsieur LIVET Jérémy, cessionnaire, en qualité de nouveau associé.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent que la Société A5J est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il précise que la Société n'est pas une société de prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code Général des Impôts.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

JmL JL

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à Tours

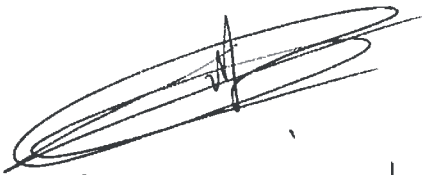
Le 1^{er} octobre 2023

En 4 exemplaires

LES CEDANTS

Monsieur LIVET Johan

Associé et gérant de la SARL



Bon pour cession de 9 parts sociales m'appartenant au profit de M^r Livet Jérémy
Monsieur LIVET Jean-Michel
Associé

LA CESSIONNAIRE

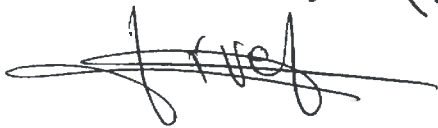
Monsieur LIVET Jérémy

Associé



Bon pour acceptation
des 9 parts sociales de M^r Livet Johan
et des 15 parts sociales de M^r Livet Jean-Michel

Bon pour cession de 15 parts sociales
m'appartenant au profit de M^r Livet Jérémy



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
TOURS 1

Le 17/10/2023 Dossier 2023 00048267, référence 3704P01 2023 A 02244

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

